

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 19 février 2018** à compter de **9 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont absents :

Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Autorisation au trésorier de procéder à un refinancement de 27 750 \$ au nom de la Ville dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 29-169 (2012)
 - 2.2 Résolution autorisant le maire et la greffière à signer l'entente de programme au supplément au loyer dans le cadre du programme Accèslogis pour les Habitations Hestia
- 3. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 3.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la conception, fabrication et livraison d'un bâtiment de commande préfabriqué pour un poste électrique 120-25 kV, soit celle de la compagnie Automatisation Grimard au montant de 474 106,68 \$ plus les taxes applicables
- 4. ADMINISTRATION ET CONSEIL**
 - 4.1 Octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 125 000 \$ à la Société du parc de la gorge de Coaticook pour la réalisation d'un projet d'animation au centre-ville
- 5. RÈGLEMENTS**
 - 5.1 Avis de motion du règlement 12-5 RM 399-2 (2018) concernant la circulation et demande de dispense de lecture

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 5.2 Avis de motion du règlement 29-191 (2018) décrétant une dépense de 4 689 970,80 \$ pour le projet de réalisation de travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook et demande de dispense de lecture et abrogeant le règlement d'emprunt numéro 29-190 (2017)

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18-02-34437

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 18-02-34437

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

18-02-34438

2.1 AUTORISATION AU TRÉSORIER DE PROCÉDER À UN REFINANCEMENT DE 27 750 \$ AU NOM DE LA VILLE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-169 (2012)

RÉSOLUTION 18-02-34438

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a procédé à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour la construction d'un poste de pompage pour le camping du lac Lyster;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que l'échéance du premier terme de 5 ans vient à terme le 1^{er} mars prochain;

CONSIDÉRANT que l'emprunt initial de 37 000 \$ a été financé de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le ministère des Finances autorise le financement de gré à gré pour des emprunts de moins de 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de procéder à un refinancement au montant de 27 750 \$ et d'accepter l'offre de Desjardins au taux de 4,38 % et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le trésorier à signer au nom de la Ville de Coaticook dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 29-169 (2012) relativement à la construction d'un poste de pompage pour le camping du lac Lyster.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34439

2.2 RÉSOLUTION AUTORISANT LE MAIRE ET LA GREFFIÈRE À SIGNER L'ENTENTE DE PROGRAMME AU SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS POUR LES HABITATIONS HESTIA

RÉSOLUTION 18-02-34439

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a confirmé son soutien et son appui à l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook pour l'élaboration d'un projet d'habitation adapté;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU que la Ville de Coaticook confirme sa participation financière au programme supplément au loyer «PSL» pour une période de 5 ans sur 100 % des unités soit sur les 20 unités prévues et autorise le maire et la greffière à signer l'entente à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SERVICES EXTÉRIEURS

18-02-34440

3.1 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA CONCEPTION, FABRICATION ET LIVRAISON D'UN BÂTIMENT DE COMMANDE PRÉFABRIQUÉ POUR UN POSTE ÉLECTRIQUE 120-25 KV, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE AUTOMATISATION GRIMARD AU MONTANT DE 474 106,68 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 18-02-34440

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la conception, fabrication et livraison d'un bâtiment de commande préfabriqué pour un poste électrique 120-25 kV;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 13 février 2018 à 11 h à l'hôtel de ville, six soumissions nous sont parvenues soit;

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX SANS TAXES</u>
Automatisation Grimard	474 106,68 \$
Seguin Morris inc.	480 780,58 \$

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

SM Construction inc.	499 776,87 \$
MGB Électrique inc.	507 750,00 \$
Voltam	Rejeté/Non conforme
Les Constructions Binet inc.	464 000 \$/Non conforme

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division Hydro-Coaticook d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Automatisation Grimard au montant total de 474 106,68 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la conception, fabrication et livraison d'un bâtiment de commande préfabriqué pour un poste électrique 120-25 kV soit celle de la compagnie Automatisation Grimard au montant 474 106,68 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-188 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION ET CONSEIL

18-02-34441

- 4.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE D'UN MONTANT MAXIMAL DE 125 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DE LA GORGE DE COATICOOK POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET D'ANIMATION AU CENTRE-VILLE

RÉSOLUTION 18-02-34441

CONSIDÉRANT le succès du projet Foresta Lumina du Parc de la Gorge, la Ville de Coaticook souhaitait faire profiter de cet engouement à toute sa population dont les commerçants au centre-ville;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, la Ville de Coaticook avait investi des fonds pour ajouter une signature de Foresta Lumina au centre-ville pour animer le centre-ville et ainsi créer une atmosphère propice au tourisme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite bonifier cette expérience;

CONSIDÉRANT que la Société du parc de la gorge a reçu un aide financière importante pour bonifier l'expérience au Parc de la gorge de Coaticook ainsi qu'au centre-ville;

CONSIDÉRANT que la Société du parc de la gorge étant bénéficiaire de la subvention sera maître-d'œuvre pour le projet au centre-ville, établi à la Place Tillotson;

CONSIDÉRANT que le projet au centre-ville a un budget estimé à 350 000 \$ dont 125 000 \$ sera payé par la Ville et le reste de la somme proviendra de collaborateurs;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'octroyer une aide financière à la Société du parc de la Gorge d'un montant maximal de 125 000 \$ pour la réalisation d'un projet d'animation au centre-ville et de payer cette dépense à même le surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RÈGLEMENTS

5.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM 399-2 (2018) CONCERNANT LA CIRCULATION ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM 399-2 (2018) CONCERNANT LA CIRCULATION ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM399-2 (2018)

Avis de motion est donné par le conseiller Guy Jubinville qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 12-5 RM399-2 (2018) concernant la circulation.

Celui-ci a pour objet d'introduire une entrée interdite sur la rue Cleveland et d'ajouter deux arrêts permanents sur St-Paul Est.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 12-5 RM399-2 (2018) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

5.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 29-191 (2018) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 689 970 \$ POUR LE PROJET DE RÉALISATION DE TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT, DE RÉAMÉNAGEMENT, DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COULLARD DE COATICOOK ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-190 (2017) ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 29-191 (2018) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 689 970 \$ POUR LE PROJET DE RÉALISATION DE TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT, DE RÉAMÉNAGEMENT, DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COULLARD DE COATICOOK ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-190 (2017) ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-191 (2018)

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Brochu qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 29-191 (2018) décrétant une dépense de 4 689 970 \$ pour le projet de réalisation de travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook et abrogeant le règlement d'emprunt numéro 29-190 (2017).

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Celui-ci a pour objet de décrétant une dépense de 4 689 970 \$ pour le projet de réalisation de travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook et vise également à abroger le règlement numéro 29-190 (2017).

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-191 (2018) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

18-02-34442

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 18-02-34442

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 9 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière